

Atelier de l'Afrique Centrale pour la mise en œuvre du plan
stratégique de la biodiversité à travers les stratégies
nationales et les plans d'action

Le Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020,
Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et
la mise en œuvre national

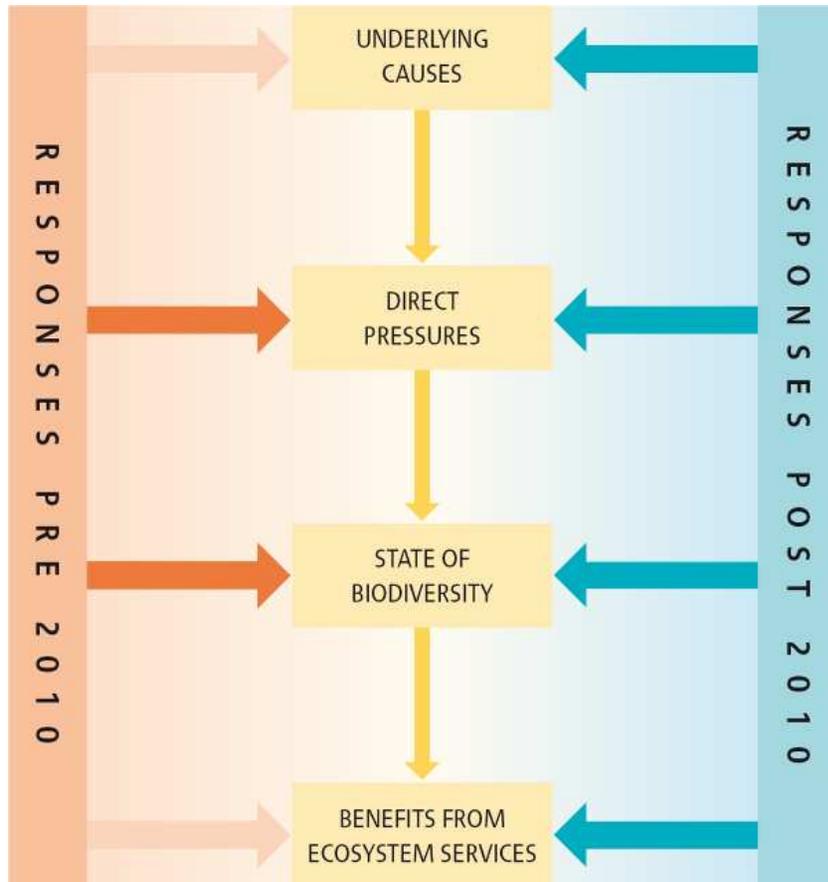
Secrétariat du CBD
19 – 23 June 2011



Partie 1:

Introduction au Plan Stratégique

Les Buts Stratégiques



- A. Gérer les **causes sous-jacentes** de l'appauvrissement de la biodiversité (intégration)
- B. Réduire les **pressions directes** et encourager l'utilisation durable
- C. **Sauvegarder directement** les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- D. Renforcer les **avantages** retirés pour tous de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes
- E. **Renforcer la mise en œuvre** au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Les Objectifs d'Aichi Nagoya

But stratégique A: Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique

Objectif 1 : D'ici à 2020, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

Objectif 2 : D'ici à 2020, les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté...

Objectif 3 : D'ici à 2020, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées...

Objectif 4 : D'ici à 2020, les gouvernements et les entreprises ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables...

But stratégique B: Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement des habitats naturels est réduit de moitié et ramené à près de zéro; la dégradation et la fragmentation des habitats sont réduites.

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches...

Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable....

Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la biodiversité.

Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Objectif 10 : D'ici à 2015, les pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins sont réduites au minimum...

But stratégique C: Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières sont conservées et gérées efficacement et équitablement.....

Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation est amélioré et maintenu.

Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres est préservée...

But stratégique D: Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres....

Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées...

Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages.....

But stratégique E: Renforcer la mise en œuvre de la gestion des connaissances, d'une planification participative, et du renforcement des capacités

Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces...

Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont respectées et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention.....

Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique....sont améliorées et appliquées.

Objectif 20 : D'ici à 2020, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité aura augmenté considérablement.....

VISION

D'ici 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples

MISSION

Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté.

BUT STRATÉGIQUE A:
Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique

BUT STRATÉGIQUE B:
Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

BUT STRATÉGIQUE C:
Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

BUT STRATÉGIQUE D:
Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

BUT STRATÉGIQUE E: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

MECANISMES DE SOUTIEN

BUT STRATÉGIQUE A: Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité

- Objectif 1: D'ici à 2020, les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.
- Objectif 2: D'ici à 2020, les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux.
- Objectif 3: D'ici à 2020, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées...
- Objectif 4: D'ici à 2020, les gouvernements et les entreprises ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables....

BUT STRATÉGIQUE B: Réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable

Objectif 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement des habitats naturels est réduit de moitié et ramené à près de zéro; la dégradation et la fragmentation des habitats sont réduites.

Objectif 6: D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes...

Objectif 7: D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable....

Objectif 8: D'ici à 2020, la pollution est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la biodiversité.

Objectif 9: D'ici à 2020, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Objectif 10: D'ici à 2015, les pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins sont réduites au minimum...

BUT STRATÉGIQUE B: Réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable

Objectif 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement des habitats naturels est réduit de moitié et ramené à près de zéro; la dégradation et la fragmentation des habitats sont réduites.

Objectif 6: D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes...

Objectif 7: D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable....

Objectif 8: D'ici à 2020, la pollution est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la biodiversité.

Objectif 9: D'ici à 2020, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Objectif 10: D'ici à 2015, les pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

BUT STRATÉGIQUE C: Améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectif 11: D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif 12: D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation est amélioré et maintenu.

Objectif 13: D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres est préservée...

BUT STRATÉGIQUE D: Renforcer les avantages retirés pour tous de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes

Objectif 14: D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres....

Objectif 15: D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées...

Objectif 16: D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages.....est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

BUT STRATÉGIQUE E: Renforcer la mise en œuvre de la gestion des connaissances, d'une planification participative, et du renforcement des capacités

Objectif 17: D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces.

Objectif 18: D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont respectées et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention.....

Objectif 19: D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique....sont améliorées et appliquées.

Objectif 20: D'ici à 2020, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité aura augmenté considérablement.....

Partie 2:

Prochaines étapes

Décision X/2 de la CdP 10

La CdP 10 a exhorté les Parties à :

- **Élaborer des objectifs nationaux et régionaux,** en utilisant le Plan stratégique et les objectifs d'Aichi comme un cadre souple, conformément aux priorités et aux capacités nationales... en tenant compte des objectifs mondiaux, et faire rapport à ce sujet à la CdP 11 (2012).
- Intégrer les objectifs aux SPANB révisés et actualisés, adoptés en tant qu'instrument de politique générale
- À temps pour la CdP 11 (2012).

Pourquoi ces Objectifs?

La raison d'être des objectifs

- pour agir: passer des mots aux actions
- et des actions aux résultats tangibles.

Les objectifs nous aident à y parvenir en :

- Inspirant des programmes pour le changement,
- Fournissant une emphase pour une action concertée,
- Mesurant et rapportant les progrès accomplis en matière de conservation et d'utilisation durable aux niveaux national et mondial,
- Établissant une responsabilité dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et
- Communicant le statut et les tendances de la biodiversité aux responsables politiques et au public.

Application du cadre de travail de la CDB au Brésil

Objectif 2010 de la CDB

Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées (objectif 1.1)

Ralentissement de la perte et de la dégradation des habitats naturels (objectif 5.1)

Objectif 2010 brésilien

Au moins 30% du Biome amazonien et 10% des autres biomes et des zones marines et côtières sont conservées efficacement au moyen d'Unités de conservation

Réduction du taux de déforestation de 100% dans le Biome forestier de l'Atlantique, de 75% dans le Biome amazonien et de 50% dans les autres biomes

Objectif d'Aichi 2010 de la CDB

Au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées

Le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites

Objectifs de l'Australie pour 2015

1. Atteindre une augmentation de 25% du nombre d'Australiens et d'organisations publiques et privées participant aux activités de conservation de la biodiversité.

2. Atteindre une augmentation de 25% dans l'embauche et la participation des peuples autochtones dans la conservation de la biodiversité.

3. Doubler la valeur des marchés complémentaires pour les services écosystémiques.

4. Atteindre une augmentation nationale de 600 000 km² d'habitats indigènes gérées prioritairement pour la conservation de la biodiversité parmi les environnements terrestres, aquatiques et marins.

5. 1 000 km² des paysages et systèmes aquatiques fragmentés sont en cours de restauration afin d'améliorer la connectivité écologique.

6. D'ici à 2015, quatre liens de collaboration à l'échelle du continent sont établis et gérés afin d'améliorer la connectivité écologique.

7. Réduire d'au moins 10% les conséquences des espèces exotiques envahissantes sur les espèces menacées et les communautés écologiques dans les environnements terrestres, aquatiques et marins.

Établir des objectifs nationaux

Adapter le cadre de travail mondial de buts et d'objectifs au niveau national

ne signifie pas nécessairement des objectifs nationaux pour chacun des 20 objectifs généraux – tous les objectifs généraux ne seront pas pertinents

les objectifs doivent être appropriés pour chaque pays et leur contexte unique (ce qui pourrait comprendre des types spécifiques de biodiversité, en divers états de santé et influencés de différentes pressions, régimes de gestion, et situations socioéconomiques et financières).

Si des objectifs nationaux existent déjà, une première étape pourrait être d'examiner ceux-ci par rapport aux 20 objectifs généraux.

Établissement des objectifs

Un ensemble de buts et objectifs doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- Traiter des principaux enjeux de la biodiversité dans le pays
- Aborder les trois objectifs de la Convention (conservation, utilisation durable, et partage des avantages) et les cinq Buts
- Être spécifiques et mesurables (plus spécifiques que les objectifs généraux)
- Être réalistes : (crédibilité pour la planification de la biodiversité)
- Être ambitieux – au-delà des coutumes habituelles; non limités aux ressources existantes
- Être intimement liés aux SPANB
- Associés aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
- Être développés selon un processus participatif et multipartites
- Être limités en nombre, de 5 à 10 objectifs
- Limités dans le temps

Caractéristiques des objectifs nationaux : résumé

Les objectifs nationaux doivent, en plus de couvrir les principaux enjeux de la biodiversité, traiter des 3 objectifs de la CDB, être liés aux Objectifs d'Aichi, et être :

- *S – spécifiques* ex. Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, ... sont restaurés et sauvegardés
- *M – mesurables* ex. Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, sont conservées au moyen de réseaux d'aires protégées
- *A – atteignables* ex. Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés
- *R – orientés vers les Résultats*
- *T – limités dans le Temps* ex. Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages est en vigueur et opérationnel

But stratégique B. Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

○ D'ici à 2010, réduction du taux de déforestation de 100% dans le Biome forestier de l'Atlantique, de 75% dans le Biome amazonien et de 50% dans les autres biomes (Brésil)

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres

○ D'ici à 2015, moderniser l'agriculture à un niveau écologiquement acceptable (Bénin)

Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

○ D'ici à 2020, réduire d'au moins 10% les conséquences des espèces exotiques envahissantes sur les espèces menacées et les communautés écologiques dans les environnements terrestres, aquatiques et marins (Australie)

Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.



CBD

www.cbd.int/sp/sp2010p

www.cbd.int/nbsap